



Cette plaquette a été éco-conçue. Elle a été imprimée avec des encres végétales sur les chutes de papier générées par Goubault Imprimeur, papier issu de sources responsables (certification PEFC).

LES AUTRES SERVICES DU TERRITOIRE POUR LE LOGEMENT

Service Logement Jeunes

Vous avez entre 16 et 30 ans et vous souhaitez des informations pour un premier logement, l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant, comment fonctionne un dépôt de garantie, y voir plus clair sur les aides possibles ? Permanences dans les France services ou à l'accueil de la résidence Habitat Jeunes pour Chalennes, 2 allée Simone Iff. Prenez rendez-vous au **02 41 24 37 37**



Vous êtes salariés, apprentis sur le territoire,

une autre solution pour vous aider à trouver un logement, la plateforme d'Action Logement : <https://al-in.fr>



Vous souhaitez faire une demande de logement social,

pour faire une demande au format papier et être accompagné, présentez-vous dans votre commune ou remplissez votre demande en ligne sur : www.demandelogeement49.fr



Votre logement locatif vous paraît dégradé,

les demandes d'amélioration auprès de votre propriétaire n'ont pas abouti : un signalement peut être réalisé seul ou avec un tiers (famille, assistante sociale...) sur une plateforme afin que le bon interlocuteur vous apporte une réponse adaptée.

Signalez votre demande sur : <https://histologe.beta.gouv.fr/>

POUR LES PROFESSIONNELS

Vous êtes une entreprise

Vous souhaitez aider vos salariés dans leur démarche de recherche d'hébergement : l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) met en relation notre réseau d'hébergeurs et les demandeurs, pour dépanner d'un hébergement le temps de trouver un logement pour quelques jours à quelques mois. Contactez l'Association Habitat Jeunes David d'Angers au **02 41 24 37 37**



Besoin de conseils pour le solaire

Comme pour les particuliers, bénéficiez de conseils avec un service dédié aux professionnels. Renseignements sur <https://solairenanjou.fr/conseil-entreprise/> Contactez votre référent Atlansun au **02 85 52 39 93**

Rénovation énergétique et conseils neutres

Comme pour les particuliers, des conseils et accompagnements individuels neutre et gratuits, mais avec un téléphone dédié pour les locaux professionnels et associatifs. Renseignements au **02 85 29 16 44** et par mail : [tertiaire@aliseen.org](mailto:tertiaire@aliseen.fr)

D'AUTRES QUESTIONS SUR LES SERVICES AUX ENTREPRISES PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR

www.loirelayonaubance.fr/entreprendre-et-travailler

DES QUESTIONS EN MATIÈRE D'HABITAT sur le territoire

#frappezàlabonneporte

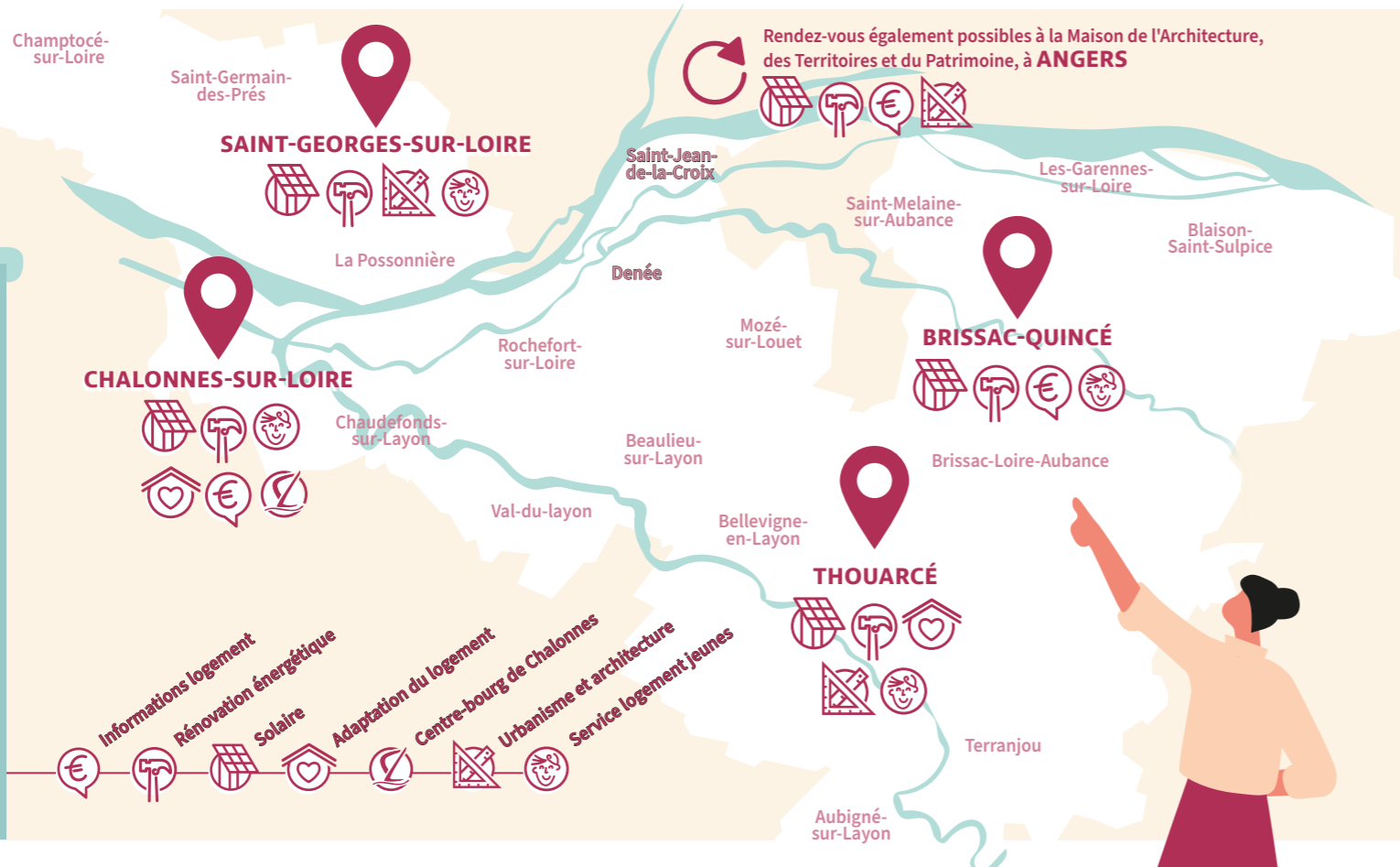
La Communauté de communes Loire Layon Aubance met à votre disposition gratuitement des conseillers technique et financier pour vous aider dans vos démarches d'habitat.

CARTE DES PERMANENCES HABITAT

SUR RENDEZ-VOUS DANS LES FRANCE SERVICES



La Communauté de communes poursuit son soutien financier, aux rénovations énergétiques et travaux d'amélioration d'ampleur : plus d'informations lors des rendez-vous personnalisés (ADIL, Soliha, Alisée).



FRANCE RÉNOV'



Rénovation énergétique

Profitez de conseils techniques sur vos projets de travaux et d'estimations des aides financières sur **MaPrimRénov'**. Prenez rendez-vous au **02 41 18 01 08** ou sur www.aliseespace-france-renov.fr



Solaire

Vous souhaitez estimer votre production individuelle, comprendre un devis, adapter le photovoltaïque ou le solaire thermique à vos besoins ? Prenez rendez-vous au **02 85 29 16 46** ou sur www.solaireenajou.fr/conseil-particulier/

Adaptation du logement

Bénéficiez de conseils et d'un accompagnement sur les travaux envisagés pour rester à votre domicile (vieillesse ou handicap) et réalisez votre dossier **MaPrimAdapt'**. Prenez rendez-vous avec Soliha au **02 41 88 87 03**

Centre-bourg de Chalonnes

Pour tous vos projets d'amélioration de l'habitat, un accompagnement spécifique démarre. *Permanence au sein de l'ancienne école de musique* au 2 avenue du 11 Novembre : **02 21 81 22 22**



Informations logement (ADIL)

L'Agence départementale d'Information sur le Logement répond à toutes vos questions sur le logement (rénover son logement locatif, plan de financement pour une acquisition ou investissement, aides financières...). Prenez rendez-vous au **02 41 81 89 40** ou sur www.adil49.org

RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LES SITES NATIONAUX

Si vous avez un dossier de demande d'aides **Maprimrenov'** en cours et que vous n'êtes pas déjà accompagné par un tiers, seule la plateforme nationale peut vous renseigner : **0 808 800 700** ou sur france-renov.gov.fr et maprimerenov.gov.fr

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION



Urbanisme et architecture (CAUE)

Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement vous conseille sur vos projets de division parcellaire ou de logement avec ou sans rénovation. Les conseillers vous donnent les premières étapes pour réussir votre projet. Prenez rendez-vous au **02 41 22 99 99**

Un projet de travaux : je prépare ma demande

Vous avez un projet habitat qui nécessite le dépôt d'un dossier formalisé **CERFA** : **Le service urbanisme de votre commune vous oriente.**



Vous pouvez consulter les formalités cerfa sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Vous pourrez déposer votre cerfa avec l'ensemble de vos pièces (plans) sur le guichet en ligne de la Communauté de communes :



Plus d'info rubrique Urbanisme du site : www.loire-layon-aubance.fr



Consultez le PLU de votre commune sur le site national Géoportail de l'Urbanisme :

www.geoportailurbanisme.fr

Votre commune est aussi en mesure de vous renseigner sur les PLU et les prescriptions qui s'appliquent à votre terrain.



Vous êtes en périmètre protégé

Votre projet se situe en espace protégé (abords de monuments historiques, site patrimonial remarquable). Des premières réponses de l'ABF sur : www.culture.gouv.fr à la rubrique Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Maine-et-Loire.

Pour des renseignements plus spécifiques, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine est joignable au **02 41 86 62 20** ou par mail : sdap.maine-et-loire@culture.gouv.fr

Vous habitez dans une Petite Cité de Caractère (Aubigné-sur-Layon, Blaison-Saint-Sulpice ou Denée) un architecte-conseil peut vous renseigner. Contactez la mairie.